

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Tremblay Fillion

<https://www.cadre21.org/membres/adcb11eb2b776ffdd9802bb3>

Date d'obtention : 2022-04-05 19:17:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je suis très heureuse de savoir que la méthode et la trousse seront mis à disposition dans notre école afin d'encadrer nos procédures d'interventions auprès des jeunes.

Je retiens qu'il s'agit d'un outil à prioriser et utiliser adéquatement afin de soutenir nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne poserai pas de questions à l'investigateur d'une situation X. Avant, c'est ce que j'aurais fait.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas vouloir trop voir ou trop savoir. Il s'agit d'une situation extrêmement délicate pour les élèves qui en sont victimes. Je souhaite être bienveillante et douce dans mon approche.